SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Crémier-fromager)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Crémier-fromager, veuillez visiter :
capcremierfromager.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CRÉMIER-FROMAGER

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'unité EG1 Durée : 2 heures

Documents DT 1 et DT 2 fournis avec le sujet. Le candidat dispose également des documents qu'il a préparés conformément aux modalités de l'épreuve. La fiche DR 1 sert uniquement à la prise de notes pendant la préparation.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse d'un document historique (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Étude géographique d'un territoire (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (8 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : COMMUNE FICTIVE DE VAL-DES-RIVES

L'enseignement moral et civique n'est pas une épreuve écrite autonome. Il est évalué à l'oral avec l'histoire-géographie dans l'unité EG1. L'épreuve ponctuelle dure 15 minutes, dont 5 minutes de préparation. Le candidat présente le document ou le thème tiré au sort, puis répond aux questions de l'examinateur. Il mobilise les documents préparés pour l'épreuve et les documents d'appui fournis ici.

Le barème de ce sujet est présenté sur 20 points : 12 points pour l'histoire-géographie et 8 points pour l'enseignement moral et civique. Le candidat construit une argumentation cohérente, s'appuie sur les documents, distingue les faits de ses opinions et explicite les principes et valeurs de la République concernés.

Le dossier porte sur la liberté de conscience, l'accès à l'information et la participation à la vie collective. La commune de Val-des-Rives est fictive. Les données géographiques du DT 2 sont des données de cas conçues pour cette épreuve.

PARTIE 1 : Analyse d'un document historique (6 points)

La liberté de conscience et la loi de séparation des Églises et de l'État

À partir du DT 1 et de vos connaissances, présentez le document, replacez-le dans son contexte historique et expliquez ce qu'il permet de comprendre sur la liberté de conscience et la laïcité en France.

1.1 (1 point) Indiquez la nature, la date et l'auteur institutionnel du document. Situez-le dans son contexte historique.

1.2 (2 points) Reformulez les deux principes énoncés dans les extraits des articles 1 et 2. Distinguez la liberté de conscience de la neutralité de l'État à l'égard des cultes.

1.3 (2 points) Expliquez la portée de ces articles pour les libertés et les principes républicains. Appuyez votre réponse sur des éléments précis du document.

1.4 (1 point) Présentez une limite de ce document comme source historique : que permet-il d'établir, et que ne permet-il pas à lui seul de connaître sur l'application de la loi dans la société ?

PARTIE 2 : Étude géographique d'un territoire (6 points)

Accès aux lieux d'information et de participation citoyenne

À partir du DT 2, décrivez les différences d'accès aux équipements publics d'information et de débat entre les quartiers de Val-des-Rives. Appuyez vos réponses sur les données du tableau et montrez les limites de ces données.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.1 (2 points) Comparez les trois quartiers en utilisant la population, le nombre d'équipements et le temps de marche indiqué. Relevez deux contrastes spatiaux précis.

2.2 (2 points) Quel quartier semble rencontrer le plus de difficultés pour accéder à ces équipements ? Justifiez votre réponse à l'aide d'au moins deux données du DT 2.

2.3 (2 points) Proposez une mesure d'aménagement ou d'information susceptible de réduire ces difficultés. Expliquez en quoi elle pourrait faciliter la participation des habitants et indiquez une limite des données fournies.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique (8 points)

Liberté d'expression, responsabilité dans l'information et égalité

Dans un commerce alimentaire de Val-des-Rives, une publication diffusée sur un réseau social accuse, sans preuve, des habitants appartenant à une religion de rendre des aliments impropres à la consommation. Un client demande au vendeur de refuser de servir ces habitants. Le document d'appui et la situation doivent vous permettre de construire une réponse argumentée.

3.1 (2 points) Présentez les faits de la situation et distinguez les faits vérifiables, les affirmations non étayées et les opinions. Expliquez quelles vérifications seraient nécessaires avant de relayer la publication.

3.2 (2 points) Identifiez les libertés, droits et valeurs de la République en jeu. Expliquez pourquoi la liberté d'expression s'accompagne de responsabilités et ne justifie pas la discrimination ou la diffusion d'accusations sans preuve.

3.3 (2 points) Proposez une réaction adaptée du salarié dans cette situation. Distinguez le rôle d'un commerce privé de celui d'un service public concernant la neutralité religieuse.

3.4 (2 points) Formulez une conclusion argumentée indiquant comment agir de manière responsable, préserver l'égalité de traitement et contribuer à un débat respectueux. Répondez aux éventuelles questions de l'examinateur en justifiant votre point de vue.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 CONCERNANT LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT, ARTICLES 1 ET 2

Extrait d'un texte législatif promulgué le 9 décembre 1905. Source : loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, Journal officiel de la République française.

Article 1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

DT 2 : ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS D'INFORMATION ET DE DÉBAT DANS LA COMMUNE FICTIVE DE VAL-DES-RIVES

Les équipements recensés sont des lieux publics gratuits où les habitants peuvent consulter des informations municipales ou participer à une réunion citoyenne. Les temps de marche sont des estimations depuis le centre de chaque quartier jusqu'à l'équipement le plus proche. Données de cas fictives, établies pour le sujet.

Population et accès aux équipements par quartier

Quartier	Population	Nombre d'équipements	Temps de marche jusqu'à l'équipement le plus proche
Centre	4 200 habitants	3	4 minutes
Gare	3 100 habitants	1	12 minutes
Les Hauts	2 700 habitants	0	25 minutes

Données de cas pour Val-des-Rives. Les temps de marche sont exprimés en minutes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Fiche de prise de notes pour la préparation orale — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter cette fiche pendant les 5 minutes de préparation. Elle sert uniquement à organiser la présentation orale et n'est pas remise à l'examinateur.

Repères pour organiser la présentation

Étape	Éléments à retenir
Nature, date et contexte du DT 1	.....
Deux idées essentielles du DT 1	.....
Contraste géographique tiré du DT 2	.....
Droits, libertés et valeurs concernés par la situation EMC	.....
Conclusion ou proposition d'action argumentée	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Crémier-fromager, classés par épreuve et par année :
capcremierfromager.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Crémier-fromager reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capcremierfromager.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.